



An - nasr

vendredi n°028 du 30 Juillet 2004

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

Les stations debout, de genuflection et de prosternation que contient la prière musulmane représente les différentes positions d'adoration des anges. Le prophète (SAW) les a lui-même observés lors du voyage nocturne. Il a vu des anges qui adoraient Allah en position de stationnement, en genuflection (roukou), en prosternation (soujoud). Et le Tout Puissant dans sa miséricorde a voulu accorder aux musulmans le salaire de toutes ces formes d'adoration dans une seule raka'at de prière. Mais, il ne s'agit pas de la prière faite sous forme de picotement ni celle où on confond genuflection et prosternation. C'est la prière accomplie dans la quiétude, la soumission, la présence d'esprit et de la crainte d'Allah. C'est cette prière que le Coran décrit comme suit : « Accomplis

la prière car elle éloigne de la turpitude et du blâmable. » S29 V45

L'accomplissement correct de la prière doit être un souci constant du croyant. Le respect de sa forme et de son fond est nécessaire pour bénéficier de ses avantages. Au sujet de l'humilité dans la prière, Ibn Kaym disait : « Celui dont le cœur est

L'HUMILITE DANS LA PRIERE

Par As-Sabirate

rempli de l'amour et de la crainte de Dieu n'est pas comparable à

celui dont le cœur est vide de son contenu spirituel. Dans la prière, celui qui craint Dieu sentira la présence divine et son cœur sera purifié des turpitudes pour laisser place à l'éclat de la foi. »

Selon le niveau de recueillement dans la prière on peut distinguer cinq (5) catégories de personnes :

La première est celle des gens

qui négligent la purification, les heures et les piliers de la prière. A leur sujet, le Coran dit : « *Malheur à ceux qui prient en négligeant leur prière.* » Dans cette première catégorie, on trouvera des gens qui sont musulmans mais qui s'éloignent de la prière, or celui qui s'éloigne de la prière s'éloigne de l'Islam et par là même de Dieu.

La deuxième catégorie regroupe des personnes qui respectent les heures de prière, la purification et les piliers. Cependant aucun accent n'est mis sur la concentration de sorte que le prieur est très distrait. De ce fait, il ne peut sentir la présence de Dieu. A cette catégorie, Dieu demandera des comptes pour avoir été distraite dans la prière. Dans la troisième catégorie, la prière est bien accomplie dans l'ensemble, la purification est bien faite, les heures, les piliers et la concentration sont rigoureusement observés ; si bien que Satan ne peut aucunement distraire le prieur. Pour l'effort qu'il déploie pour lutter contre lui-même et contre Satan, il est considéré comme étant en djihad. La récompense d'une telle humilité auprès du Seigneur est la rémission des péchés.

La quatrième catégorie est celle des prieurs parfaitement recueillis. Sa dévotion est sincère à tel point que tout son être y parti-

cipe. Pour cette dévotion sincère, Dieu lui accorde une très grande récompense.

Pour ce qui est de la cinquième catégorie, la dévotion du prieur est telle que son cœur est rempli de la crainte, de l'amour et de la grandeur de Dieu comme s'il Le voyait. Profondément inspiré, cette catégorie de prieurs se tranquillise dans la prière. Le prophète (saw) disait à son sujet : « *Celui qui se tranquillise par la prière dans ce monde sera tranquilliser par le rapprochement de son Seigneur dans l'au-delà.* » A cette catégorie de prieurs, Dieu réserve les meilleures récompenses. Le Coran nous interpelle au sujet de l'humilité en ces termes : « *Ont effectivement récolté le succès, les croyants qui se sont parfaitement recueillis dans leur prière.* » S23 V1-2

INFORMATION

Le comité exécutif informe l'ensemble des personnes inscrites pour les séminaires de Bobo et de Kaya de bien vouloir passer pour payer les frais de transport les **1er** et **02 août** 2004 au siège de l'AEEMB. Les frais s'élèvent à **2500 frs** aller-retour pour Kaya; et **6500 frs** pour Bobo.

LA PRIERE SUREROGATOIRE

Par As-Sabirate

Le recueillement et la dévotion sont des conditions pour que la prière soit exaucée. Le croyant est tenu d'avoir cette attitude aussi bien dans la prière obligatoire (canonique) que celle surérogatoire. En effet, la prière surérogatoire est celle que nous devons effectuer en dehors des cinq prières quotidiennes et du vendredi. Les prières surérogatoires sont classées soit par rapport à leur répétition journalière, hebdomadaire..., soit par rapport aux circonstances telles que la prière de demande de pluie ou de l'éclipse soit par rapport à leur rattachement avec les prières obligatoires et enfin par rapport à leur effet bénéfique sur le plan spirituel.

La prière surérogatoire est de deux raka'at avant la prière de shoub, celle de zouhr est de deux à quatre raka'at avant la prière et deux après. Celle de asr est de deux raka'at avant la prière. Celle de Maghrib et d'I-chai sont de deux rakats après les prières obligatoires indépendamment du chaif et witr. Enfin la prière surérogatoire du vendredi que nous avons souvent

négligé est de deux (2) raka'at à la mosquée après les deux raka'at obligatoires ; quatre raka'at si on choisi de l'exécuter à la maison.

Il ne sied pas ici de revenir sur le débat sur le nombre de raka'at des prières surérogatoires journalières. L'important dans les nawafils réside dans l'assiduité, la fréquence et la pérennité. Le prophète (saw) dit : « *La prière est la meilleure forme d'adoration d'Allah. Celui qui veut accomplir plusieurs qu'il en fasse. Celui qui ne veut pas, réduit.* » Il s'agit ici des prières surérogatoires car le nombre de prières obligatoires est fixe.

En plus des prières citées plus haut, d'autres sont aussi recommandées comme les deux raka'at de la mosquée, les prières surérogatoires de Ramadan, la prière de Doha, celle de consultation, celle nocturne et bien d'autres encore.

La prière de Doha est considérée comme celle de ceux qui retournent constamment à Dieu. Elle est constituée de deux (2) raka'at au minimum et de huit (8) au maximum à accomplir entre le matin et midi. La prière de consultation elle, n'entretient plus de polémique quant à son importance. En effet, nous vivons dans un monde d'ambitions, de projets mais aussi de lutte d'intérêts. Au lieu de gas-

pillier de l'énergie, du temps et de l'argent, mais surtout d'altérer sa foi avec des pratiques païennes comme le charlatanisme, le prophète (saw) nous a recommandé de nous confier à Dieu quand nous envisageons quelques entreprises. Après avoir accompli deux (2) raka'at, on récite la doua de consultation avant de se coucher, Dieu indiquera la voix à suivre.

Enfin, pour ce qui concerne la prière nocturne, ses mérites sont inestimables. La meilleure prière après celle obligatoire est la prière dans la nuit profonde. Le nombre de raka'at de cette prière est variable et dépend de la capacité du fidèle.

Il n'y a pas à paniquer à la vue du nombre de prières surérogatoires, il faut surtout prendre conscience de leur bénéfique et de leur mérite pour se persuader de leur nécessité. Le Tout Puissant dit : « *Accomplis l'office pieux aux deux extrémités du jour à certaines heures de la nuit ! Les bonnes actions dissipent les mauvaises, cela en vérité est un rappel édifiant pour ceux qui réfléchissent.* » C11 V114.

Les prières surérogatoires augmentent la foi et rapprochent le fidèle de son créateur. Elles imposent le rappel constant, la présence permanente de Dieu dans l'esprit, cette lumière qui illumine toutes les actions.

Les prières surérogatoires sont en outre des « *bouches trou.* » Le prophète (saw) dit dans un hadith rapporté par Abou Daoud : « *Le premier devoir dont l'homme est appelé à rendre compte le jour de la résurrection est la prière. Notre Seigneur, auquel rien n'échappe s'adressant aux anges, il leur dira : « Voyez si la prière de mon serviteur est parfaite. Si elle est, inscrivez-la parfaite pour Lui si non voyez si mon serviteur à des prières surérogatoires ; si Oui combler les imperfections des prières obligatoires par celles-ci.* » C'est après cela que les autres actions seront pris en compte. Si nous négligeons les prières surérogatoires avec quoi seront comblé les manquants des prières obligatoires. « *Que ton sommeil la nuit soit interrompue par une prière surérogatoire nourrie de récitation du Coran, digne moyen pour toi d'obtenir une fois ressuscité un rang glorieux auprès du Seigneur.* » C17 V19

Enfin, les prières surérogatoires sont des boucliers de protection de celles obligatoires. Satan dans sa volonté d'égarement du croyant s'attaque d'abord à ses actions surérogatoires. C'est uniquement quand il arrive à le détourner de ces actes qu'il attaque celles obligatoires. Les nafils sont donc des éléments protecteurs de notre foi.